



GESTION RAISONNÉE DU PARASITISME CHEZ LES CHEVAUX

Conseils et bonnes pratiques pour les propriétaires et les éleveurs

La gestion du parasitisme chez le cheval doit se faire selon une démarche réfléchie pour plusieurs raisons:

SANITAIRE: éviter le surtraitement des animaux pour favoriser l'immunité naturelle et limiter le phénomène de résistance chez les parasites.

ÉCOLOGIQUE: certaines substances antiparasitaires ont un impact négatif sur la biodiversité. Elles sont toxiques pour les insectes coprophages qui jouent un rôle essentiel dans l'écologie des prairies (recyclage de la matière organique, nourriture pour les animaux insectivores, etc.).

ÉCONOMIQUE: les traitements antiparasitaires ont un coût. Une gestion raisonnée des traitements permet de faire des économies.

Impact des traitements antiparasitaires sur la biodiversité des prairies



LES BONNES PRATIQUES

1. Bien gérer ses prairies, c'est prévenir les maladies

La **gestion des prairies** permet de réduire fortement la pression d'infestation. C'est le moyen préventif le plus efficace contre les verminoses (infestation par des parasites). Les mesures suivantes sont recommandées :

- Charge à l'hectare des prairies : 1 à 2 chevaux/ha
- Tester tout nouveau cheval (voir point 2) et le traiter en cas de résultat positif (voir point 3).
- Favoriser le copâturage ou le pâturage alterné avec des ruminants car les ruminants et les chevaux n'ont pas les mêmes parasites. Attention cependant aux prés humides dans lesquels le parasite responsable de la douve du foie est le même pour ces animaux.
- Réorganiser les pâtures par groupes d'âge (mères avec poulain, poulain sevré jusqu'à 4 ans, chevaux adultes). Les jeunes présentent le plus haut risque d'infestation.
- Procéder à des rotations de pâturage à intervalles de 3 semaines ou selon la hauteur d'herbe (les parasites sont concentrés près du sol dans les 5 premiers cm d'herbe).
- Maintenir une population refuge de parasites (larves ou adultes non exposés aux vermifuges dans la prairie ou dans l'animal) pour diluer le nombre de parasites résistants avec les parasites sensibles. Il s'agit de ne pas traiter tous les individus en même temps mais seulement les animaux fortement excréteurs de parasites (voir point 2) ou vermifuger les chevaux après les avoir changés de pâture.

2. Faire régulièrement des analyses coprologiques

La **coprologie** est la mise en évidence des œufs de parasites gastro-intestinaux (ou strongles) dans les matières fécales. Elle permet de déterminer le niveau d'infestation de l'animal grâce au comptage des œufs par gramme de matières fécales (OPG). Ce type d'analyse permet de traiter uniquement quand c'est nécessaire !



Technique de prélèvement pour une coprologie

La technique consiste à prélever des matières fécales fraîches. Les échantillons (min. 10 g par prélèvement) doivent être conservés dans un gant de fouille noué ou dans un pot hermétique, au frigo et maximum 1 semaine. Si le nombre de chevaux à tester est très élevé, les prélèvements peuvent être regroupés (10 chevaux max.).

Quand réaliser le prélèvement ?

Idéalement 1x/ mois pendant la saison de pâturage (d'avril à octobre).

Où envoyer les prélèvements ?

À des laboratoires d'analyses privés (demandez plus d'informations à votre vétérinaire) ou à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège* (notifiez dans la demande si vous souhaitez un comptage d'œufs de parasites).

* Service de parasitologie B43a - Avenue de Cureghem, 6 - 4000 Liège - 04 366 40 11



Interprétation (à faire en collaboration avec un vétérinaire)

	Ne pas traiter	Traiter sous conditions*	Traiter
Si coprologie individuelle	< de 200 OPG	200 à 500 OPG	> 500 OPG
Si coprologie groupée (max. 10 chevaux)	< de 100 OPG	100 à 200 OPG	> 200 OPG

* En fonction des symptômes, charge/ha, etc.

3. Le bon traitement, c'est le bon produit au bon moment !

- Éviter les traitements systématiques de tous les animaux et privilégier les traitements sélectifs sur base d'analyses (chevaux traités au cas par cas).
- Ne pas répéter un traitement vermifuge avant la "période de réapparition des œufs" dans les matières fécales (6 semaines pour les traitements à base de benzimidazoles et de pyrantel; 8 semaines pour les traitements à l'ivermectine; 16 à 20 semaines pour la moxidectine).
- Contrôler régulièrement l'efficacité des vermifuges au moyen d'un test de "réduction du nombre d'œufs fécaux" via une coprologie avant et 10 à 14 jours après un traitement : l'OPG doit avoir diminué d'au moins 90 % entre les prélèvements réalisés avant et après traitement. Dans le cas contraire, il faut considérer qu'il y a une résistance au vermifuge utilisé.
- Adapter la dose (idéalement peser le cheval) et le vermifuge à la biologie du parasite.
- Raisonner le choix du vermifuge : **voir tableau au verso**.
Ne pas abuser de la moxidectine qui devrait être utilisée une seule fois par an, de préférence en novembre-décembre pour éliminer les larves enkystées de petits strongles.

Liste des antiparasitaires disponibles en Belgique

▪ Substances classées selon leur écotoxicité ▪

Parasites à éliminer	Substance active	Nom commercial
À FAVORISER EN PRAIRIE		
Vers ronds	Fenbendazole	Panacur [®] Equine Guard, Panacur [®] Pâte, Panacur [®] Suspension 10 %
	Pyrantel	Horseminth [®] - <u>Toxicité non évaluée</u>
À UTILISER AVEC MODÉRATION		
Vers ronds	Moxidectine	Equest [®]
Vers ronds et plats	Moxidectine + Praziquantel	Equest [®] Pramox
À ÉVITER EN PRAIRIE - UTILISATION AU BOX		
Vers ronds	Ivermectine	Eqvalan [®] , Eraquell [®] , Eraquell [®] Tabs, Furexel [®] Ivermectine, Ivermax [®] , Maximec [®] , Noromectin [®] 1,87 %
Vers ronds et plats	Ivermectine + Praziquantel	Equimax [®] , Equimax [®] Tabs, Eqvalan [®] Duo, Furexel [®] Combi, Noromectin [®] Praziquantel Duo

Dans le cadre du programme agroenvironnemental, le cahier des charges des prairies de haute valeur biologique intègre la gestion raisonnée des antiparasitaires en limitant l'utilisation des molécules les plus écotoxiques pour la biodiversité.

Plus d'informations sur notre site www.natagriwal.be.



- Ariane MEERSCHAERT - Vétérinaire - Cellule d'appui scientifique - Natagriwal asbl
0493 14 05 10 - ameersschaert@natagriwal.be

Feuillet développé avec l'aide précieuse de l'Université de Liège, Faculté de Médecine Vétérinaire, Service de Parasitologie.

Version 11/2020 - Imprimé avec encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement.

Ed. resp.: H. Bedoret - Natagriwal asbl - Chemin du Cyclotron, 2 - Boîte L07.01.14 - 1348 Louvain-la-Neuve.

Crédits photos: J.-L. Gathoye, D. Vieuxtemps, F. Maréchal, Entomart, Pixabay, Natagriwal

Fonds européen agricole
pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

